

s'il est malade, que le tiers ou la moitié, alors que la rémunération restera sensiblement la même.

Il sera certainement possible de faire comprendre que des fonds placés sans intérêt apparent sont loin d'être perdus, puisqu'en quelque sorte ils ne font que payer une espèce de prime d'assurance, dont ils seront largement remboursés par le travail meilleur d'un ouvrier bien portant.

Je ne veux pas abuser davantage de votre bienveillante attention, et je termine en formulant le vœu qui doit occuper le corps médical, les administrateurs des hôpitaux et les bienfaiteurs de ces institutions, savoir :

Que le traitement des tuberculeux indigents dans les sanatoria s'imposent à trois points de vue :

1° Le sanatorium assure l'isolement du tuberculeux, qui, par sa présence, constitue un danger pour la société ;

2° Le sanatorium, grâce à ses installations spéciales, permet seul de donner aux tuberculeux les soins dont il a besoin ;

3° Le sanatorium, destiné spécialement aux malades les plus curables, permet de réaliser un véritable gain financier et social, comme l'ont démontré les résultats obtenus par les compagnies d'assurances contre l'invalidité et la vieillesse.

Mais étant donnés les sacrifices pécuniaires exigés pour ces réformes et le temps nécessaire pour son exécution, j'ai l'honneur de vous soumettre les conclusions suivantes comme mesure transitoire dont la durée devrait être la plus courte possible :

1° Qu'il est urgent que les tuberculeux hospitalisés soient isolés dans des salles spéciales, convenablement aménagées à cet égard ; et séparés des autres malades.

2° Qu'une déclaration soit faite au bureau d'hygiène d'un cas de tuberculose dans la clientèle de ville ;

3° Que le régime hygiéno-diététique imprimé en terme clairs et précis, soit donné aux malades et aux garde-malades.

Ce modeste début sera un grand pas dans la voie d'une amélioration qui donnera assurément d'excellents résultats.

M. DUBÉ.—Je partage absolument les idées de M. LeCavelier. L'hôpital est un mauvais milieu pour les phtisiques, et qu'il faudrait améliorer. A l'Hôtel-Dieu, on voit souvent des malades chroniques, refusés ailleurs, entrer à l'hôpital pour y mourir. Un certain nombre d'entre eux, cependant, pourraient guérir s'ils étaient placés dans les conditions voulues. L'Hôtel-Dieu est situé sur un terrain vaste et ombragé, et il serait facile, pendant la belle saison surtout, de donner de l'air pur et du soleil aux malades en les laissant sortir pendant le jour. Je demanderais aux médecins de l'institution de s'intéresser à cette question importante.

M. MIGNAULT.—Il serait assez difficile de modifier l'installation actuelle des salles de l'Hôtel-Dieu, mais je sais que les religieuses ont l'intention d'ajouter une aile à leur hôpital, ce qui leur permettra de faire une installation tout à fait moderne. Mais je suis persuadé que rien ne peut remplacer, pour les phtisiques, un établissement